

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Mardi 20 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire BUDGET du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le vingtième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux (20-12-2022) à 19 h 30, au 3851 rue Notre-Dame, sous la Présidence de Mme Johanne Champagne, mairesse.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Mme Johanne Champagne, mairesse
M. Michel Lambert, conseiller siège # 1
M. Gaétan Petit, conseiller siège # 2
M. Stephan Tellier, conseiller siège # 3
Mme Julie De Champlain, conseillère siège # 4 **ABSENTE**
M. Michel Lemay, conseiller siège # 5
M. Patrick Casaubon, conseiller siège # 6 **ABSENT**

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

- 1- Moment de Silence
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023
- 4- Période de questions sur le BUDGET
- 5- Levée de l'assemblée

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-12-238

Il est proposé par Stephan Tellier, appuyé par Michel Lemay et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessus précité soit adopté.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023

	PRÉVISIONS ANNÉE 2023
REVENUS	
TAXES GÉNÉRALES	432 488.90

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité
de Saint-Édouard-de-Maskinongé**

TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX	298 115.51
SERVICE DE LA DETTE	107 143.60
SUBVENTIONS	231 947.59
SUBVENTION TECQ	444 622.00
PÉRÉQUATION & DOTATION	29 758.00
REVENUS DE CARRIÈRES ET SABLIERES	4 000.00
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	90 056.70
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 638 132.30 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
CONSEIL MUNICIPAL	53 947.93
APPLICATION DE LA LOI	500.00
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	187 602.21
GREFFE	5 735.00
ÉVALUATION	26 931.00
GESTION DU PERSONNEL	700.00
AUTRES	85 467.74
	360 883.88
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
POLICE	57 713.00
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	28 004.90
SÉCURITÉ CIVILE	2 000.00
	87 717.90
RÉSEAU ROUTIER	
VOIRIE MUNICIPALE	108 170.61
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	125 000.00
ÉCLAIRAGE DES RUES	4 800.00
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	1 000.00
QUOTE-PART MRC, TRANSPORT COLLECTIF	275.00
	239 245.61
HYGIÈNE DU MILIEU ET COURS D'EAU	
PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU	41 586.88
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU	10 700.00
RÉSEAUX D'ÉGOUTS	47 657.81
MATIÈRES RÉSIDUELLES	215 364.82
QUOTE-PART MRC, COURS D'EAU	1 426.00
	316 735.51
AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	70 425.14
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1 223.00
	71 648.14
LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE	
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	32 300.00
ACTIVITÉS CULTURELLES	11 933.93
	44 233.93
FRAIS DE FINANCEMENT	
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENT	46 805.33
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	146 200.00
	193 005.33
IMMOBILISATION	
	444 662.00
AFFECTATION SURPLUS	(120 000.00)
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 638 132.30 \$

2022-12-239 Il est proposé par Gaétan Petit, appuyé par Michel Lambert et résolu :

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023 démontrant des dépenses de **1 638 132.30 \$** et des revenus de l'ordre de **1 638 132.30 \$**. Les grandes lignes du budget 2023 seront distribuées conformément à l'article 957 du Code municipal à chaque adresse civique par communiqué « Le Bavard » du mois de janvier 2023.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents

4- Période de questions sur le Budget

👋 Madame la mairesse invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions et/ou soit par courriel à municipalitededouard@sogetel.net ou par le Facebook municipal, par écrit déposé au bureau municipal ou par la poste.

➤ AUCUNE QUESTION

5- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé :

2022-12-240 Il est proposé par Stephan Tellier, appuyé par Gaétan Petit et résolu :

QUE la séance soit levée. Il est **19h39**

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents

Personnes présentes : **6+2**

***APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE
POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS.***

*Johanne Champagne,
Mairesse*

*Chantal Hamelin,
Directrice générale et greffière-trésorière*

Je, Johanne Champagne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.